

LE  
CARDINAL DE BONNECHOSE  
ET  
LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

---

SECONDE PARTIE

Le cardinal de Bonnechose a été, et il restera dans l'Église de France, une grande figure. En dehors de l'Église, on peut le prendre comme un type du conservateur dans l'ordre ecclésiastique, mais nullement étranger à la société civile. Sous ce rapport, ses opinions, son langage, sa vie peuvent être l'objet d'une étude utile.

Mêlé à tous les événements de son temps par diverses causes : par son goût, par les obligations de sa haute charge, par la confiance que l'Église de France et la papauté avaient en lui, il fournit, dans les notes et dans les correspondances que publie son historiographe, et que, malheureusement, nous n'avons pas toutes, des lumières non seulement sur lui, mais encore sur le monde où il vivait. On peut suivre avec lui depuis un demi-siècle l'opinion conservatrice dont il fut un des représentants.

Son idéal de prélat politique était celui d'une société chrétienne fondée sur la doctrine de l'Évangile, par laquelle on maintiendrait dans la paix la grande famille humaine tout entière : c'est une théocratie ; mais il l'entendait à la moderne. C'eût été une théocratie dans laquelle les gouvernements divers auraient subsisté côte à côte et indépendants, rattachés seulement à l'Église par l'observation et par le respect des lois divines qu'elle enseigne.

Combien de gens, de nos jours, se récrient contre une conception de ce genre, et qui pourtant en ont une toute pareille! Seulement, au lieu de rattacher la société humaine au ciel, ils la rattachent à la terre. C'est que, à moins de considérer les hommes comme un troupeau sans conscience et sans raison, qui va, vient, vit et mange, s'entre-déchire ou se rapproche sans motif et sans but, il faut bien supposer qu'ils obéissent à une règle supérieure. Cette idée d'ordre général à laquelle ils se subordonnent, des théocrates d'une certaine manière l'appellent la loi de l'humanité; d'autres théocrates, dont les premiers se rient, l'appellent la loi de Dieu. Au fond, c'est la même chose : ils ne diffèrent que par le choix d'une subordination.

Des hommes éclairés peuvent certes accepter cette idée, que les sociétés humaines ont un rôle dans l'œuvre générale de la Providence, et qu'à ce titre elles vivent dans la dépendance des lois providentielles. C'est une opinion très acceptable, même très noble. Et qu'un prêtre, comme le cardinal, affirme que l'Église est l'organe autorisé de ces lois providentielles, cela va de soi. Mais c'est s'exposer au mécontentement et aux soupçons des *humanocrates* que de professer ces doctrines. Et dans un temps où l'on condamne volontiers les gens sur l'étiquette, où l'on remplace les bonnes raisons par des épithètes, on vous répute aisément rétrograde et ennemi des lumières.

Le cardinal, subissant un sort assez commun, n'a pas échappé à ce reproche; ce qui d'ailleurs ne l'a pas arrêté ni empêché d'être un très sincère partisan du progrès et des réformes. Et pourtant, il est vrai de dire de lui ce qu'on peut dire de presque tous les partis conservateurs de ce siècle. Par leurs opinions déclarées, ils appartiennent aux idées du temps; et bien souvent par leur conduite ils entrent en lutte contre elles : c'est ce qui explique leur défaite définitive dans les positions d'où ils ont été repoussés successivement, après s'y être mal établis et mal défendus. Ces alternatives d'adhésion et de réprobation leur ont donné l'apparence de conspirateurs ou de faux frères, dans le grand courant qui emportait tout le monde et toute chose depuis 1789 : leurs hésitations et leurs défaillances leur ont fait perdre le moyen de diriger le torrent. Ce torrent, grâce à Dieu, n'a noyé personne, et les conservateurs arrivés au terme, comme tous les autres citoyens, peuvent encore se remettre à l'œuvre commune.

Dans une conversation que le cardinal eut en 1847 avec Pie IX, il lui disait :

La Lombardie frémit sous le joug de l'Autriche... Une tentative d'affranchissement serait aujourd'hui prématurée. Mais cet affranchissement s'établit dans les esprits et dans les cœurs : et si Dieu donne temps et patience au patriotisme italien, il s'accomplira... Votre peuple, très saint-père, est plus sage (que les Toscans) et il attend avec amour la réalisation des projets que vous avez conçus pour son bonheur. Nous, Français, qui avons tant souffert d'une révolution violente, et qui en recueillons maintenant les fruits, nous désirons, peut-être plus que d'autres, que nos frères d'Italie arrivent, sans passer par les mêmes épreuves, aux conquêtes d'un mouvement réformateur et pacifique. Nous l'espérons...

Et plus loin :

J'ai profité de l'ouverture qu'il me donnait (le pape) pour l'exhorter à déclarer toujours par la parole et par les faits qu'il veut suivre la voie des améliorations et des réformes demandées par les besoins du temps où nous vivons.

Nous savons, disait-il encore dans une cérémonie religieuse célébrée à Rouen en 1876, à l'occasion du transfèrement des cendres de M<sup>r</sup> de La Rochefoucauld, nous savons que les nations, dans leur marche à travers les siècles, ne retournent pas en arrière.

La science, disait-il, nous est chère et nous voulons la répandre. Mais nous voulons surtout la conserver en lui donnant l'arome qui l'empêche de se corrompre. La science gagnera à la fondation de nos universités une plus ample expansion par le choix libre des méthodes. La religion catholique embrasse, dans son éternelle vérité, tous les systèmes qui la respectent. Nos universités produiront une émulation précieuse qui préservera nos études de la routine. C'est avec cette droiture d'intention, cette largeur d'idées, que l'Église contribuera, par ses jeunes facultés, à ressusciter le passé en l'accommodant au présent, et donnera à la science de nouveaux auxiliaires, au pays des enfants et des serviteurs qui le consolent de ses malheurs récents et lui prépareront un avenir meilleur.

Dans une de ses harangues prononcées au Sénat en faveur de la liberté de l'enseignement, il donna un jour la vraie raison de sa thèse libérale, la raison essentielle qui aurait dû faire, des hommes se rattachant plus particulièrement au passé, les défenseurs passionnés de la liberté. « Puisque, disait-il, la compression ne ferait qu'aggraver le mal dans les écoles de l'État, il restait à mettre le remède à côté du mal, en accordant la liberté de l'enseignement supérieur. »

Comment se fait-il que ce raisonnement si simple n'ait pas eu plus d'empire sur la conduite du parti conservateur ? Dénué, dans le nouvel ordre de choses, de tout moyen privilégié de dé-

fendre ses intérêts, il n'avait plus, pour les protéger, d'autre ressource que d'employer les moyens ouverts à tous. La protection que les conservateurs trouvaient autrefois dans les institutions politiques et sociales, dans les mœurs mêmes, leur faisant défaut, ils n'en pouvaient trouver une autre, qui fût efficace, que dans les principes mêmes de la Révolution, et dans les institutions dérivant de ces principes, en un mot dans la liberté.

Il est vrai, dans les premiers temps de la transformation si profonde de la condition des Français, cette politique ne fut pas aisée à pratiquer. Ce serait oublier notre histoire que de faire le procès à la société sortant de l'ancien régime, pour n'avoir pas su, dès le premier moment, mettre à profit les institutions politiques, alors qu'on les tournait contre elle. Les faits se traînent péniblement derrière les idées. Ils mettent du temps à se façonner sur elles. Mais après que la tourmente fut passée, lorsque les Français se retrouvèrent ensemble, pacifiés et entrés dans l'ordre de choses nouveau, à la suite de la Restauration de 1815, les conservateurs purent revendiquer le droit de défendre les traditions nationales, la justice, la religion, les principes sociaux. Ce n'est pas cela que l'on peut leur reprocher, si ce n'est d'avoir parfois considéré ce droit comme un privilège particulier, comme une mission qui leur aurait été dévolue exclusivement. Ils se trompaient seulement sur les moyens qu'ils prétendaient employer pour se défendre. Au lieu de se servir de l'arme que la Révolution leur avait, comme à tous, remise entre les mains, au lieu d'user de la liberté, ils se sont trop souvent ingénies à reconstituer les moyens de protection que l'ancienne société possédait, et que la Révolution avait ruinés jusque dans leurs éléments constitutifs. Ils ont cru mettre à l'abri, sous des échafaudages éphémères, leurs droits légitimes, ceux de la famille, de la conscience, de leur personne tout entière, droits qu'on ne doit abandonner à aucun maître, homme ou foule; tandis qu'ils n'avaient plus pour eux qu'une garantie sérieuse, celle de la défense individuelle à l'aide des institutions libérales. Les libertés publiques, comme les châteaux féodaux d'autrefois, étaient les forteresses qu'il eût fallu relever contre la barbarie, s'il est vrai que l'écrasement par les masses, livrées sans direction à leurs instincts, doit être la conséquence dernière du nouvel état social abandonné à lui-même.

La liberté, comme l'a dit le cardinal de Bonnechose, est le vrai remède. Mais si les conservateurs se sont parfois réclamés d'elle,

parfois aussi ils en ont eu peur ; l'invoquant et la répudiant tour à tour. Il arrive même qu'on s'en détourne avec une sorte de pudeur effarouchée, comme étant le fruit d'une révolution qu'il est de bon ton, dans certains cercles, de maudire. C'est ainsi que, par des contradictions perpétuelles, le parti conservateur n'a pas su se servir de la protection qui lui était offerte, et que devenu par cela même suspect, il s'est vu souvent repoussé dans ses revendications lorsqu'il a voulu, lui aussi, se servir de la liberté.

Dernièrement encore, un des représentants les plus éminents du parti conservateur, le plus éloquent peut-être, M. le comte de Mun, dans un discours prononcé le 22 mai 1887 à Saint-Mandé devant des ouvriers, anathématisait la Révolution, non celle de 93, mais celle de 89, ainsi qu'il avait soin de le faire remarquer. Il en reniait tout, les principes et les bienfaits. Au même moment, par une inconséquence heureuse, mais qui met en lumière l'erreur invétérée du parti conservateur, il conseillait à ses auditeurs d'user de ces mêmes libertés publiques dues à la Révolution, du droit de réunion, d'association, de propagande sans attaches avec le gouvernement, en dehors de son action, ce que, par parenthèse, l'ancien régime n'aurait pas souffert. M. de Mun réclame pour les droits de Dieu sur la société humaine ; il a raison ; mais pourquoi traiter avec dédain les droits de l'homme, puisque c'est au nom de ces droits mêmes qu'il peut porter, devant l'opinion publique, ses revendications chrétiennes ?

Le cardinal avait des idées plus larges :

Jamais, écrivait-il en 1862, je ne me suis obstiné dans aucune forme particulière de gouvernement, et jamais je n'ai réclamé le retour d'un passé que personne ne pourrait faire revivre. Nous sommes nés dans les révolutions, nous avons vécu dans les révolutions, nous mourrons dans les révolutions. La seule sauvegarde du présent et de l'avenir est dans les principes chrétiens. J'ai donc cru que la meilleure œuvre à faire, le meilleur emploi de nos forces à faire, était de mettre en pratique ces principes, de les défendre et de les propager.

Mais, par quel procédé, dans un temps comme le nôtre, où nulle doctrine ne peut faire appel au bras séculier ; par quel moyen le parti conservateur, qui professe la même opinion, pourra-t-il assurer cette défense et faire cette propagande, si ce n'est en se servant des libertés publiques, et en conservant sur ses contemporains une influence que ceux-ci refusent à qui se sépare d'eux et se proclame l'ennemi du nouvel ordre social ?

Quelques-uns de ces détracteurs du siècle, de ceux dont le cardinal dénonça plusieurs fois à Pie IX et à Léon XIII l'œuvre funeste, ont effrontément fait appel à je ne sais quel despotisme renouvelé des *Dragonnades*, qu'ils décorèrent du nom de liberté du bien. Ils firent aux principes de la Révolution leur part, prenant la liberté pour eux et la répudiant pour les autres. Ils ont eu d'ailleurs des imitateurs placés au pôle opposé, qui, depuis, ont prétendu refuser à leurs concitoyens le droit d'user de leur liberté sous le prétexte qu'ils en useraient mal, et contrairement à l'ordonnance. Disciples de Louis Veillot ou jacobins de la nouvelle école, tous méconnaissent la justice et le bon sens. Qu'ils réclament l'ancien régime ou qu'ils en préparent un nouveau, leur régime aux uns et aux autres serait également intolérable ; et il est heureux que la Révolution nous ait donné à tous les moyens de nous protéger contre eux.

Un grand nombre de conservateurs, il est vrai, savent sans doute qu'ils doivent beaucoup à la Révolution ; ils auraient tout avantage à montrer qu'ils s'en souviennent ; et pourtant, on en voit qui, du lieu où ils se placent, semblent regarder comme quelque chose de bas tout ce qui vient d'elle ; et l'intérêt, même évident, des opinions qu'ils professent ne les détache pas tout à fait de leur infatuation : ils aimeraient peut-être mieux encore laisser mettre à mal leurs doctrines que de compromettre leur état dans le monde. Embrasser hautement les principes de liberté qui pourraient les défendre, leur ferait faire, croient-ils, mauvaise figure. Il en est aussi parmi eux qui appartiennent à l'école libérale, qui ont répudié les excès de langage de Louis Veillot et blâmé ses formules : mais encore sont-ils des libéraux timides qui reculent devant leur propre foi, et qui n'arborent pas franchement leur drapeau. Aussi vivent-ils politiquement dans une sorte de contradiction permanente. Il y a lutte entre leur raison qui les éclaire et leur volonté qui les dirige mal. Et pendant ce temps-là le suffrage universel, qui ne manque pas de conseillers intéressés, s'éloigne d'eux comme de gens qui ne savent pas ce qu'ils veulent, ou qui veulent autre chose que ce que veut tout le monde. On les croit les ennemis de la souveraineté nationale.

Cette souveraineté nationale, dont ils ont usé pour eux-mêmes en 1830, le 10 décembre 1848, en 1852 et en mai 1870 quand ils plébiscitaient au profit d'usurpations, dont ils ont pu apprécier l'efficacité pour la défense de leurs droits ; cette souveraineté na-



tionale, il semble qu'ils ne savent pas ce qu'ils en doivent penser. Ils la tournent parfois en dérision et ils ne peuvent la nier ; ils lui rendent hommage et ils voudraient s'en passer : au fond ils ne l'acceptent guère, et ils sont dans l'impuissance de lui substituer une autre souveraineté. Il faut pourtant procéder d'elle, quand on aspire à exercer une part de la puissance publique qui leur permettrait de défendre les grands intérêts nationaux qu'ils connaissent mieux que personne, et leurs droits privés auxquels ils attachent justement un si haut prix. Là encore, le cardinal avait une vue plus juste des choses, et son esprit pratique lui faisait écarter les ombres aussi bien que les chimères.

Il raconte que, dans un des nombreux entretiens qu'il avait avec Napoléon III, il eut l'occasion d'exposer la doctrine de Rome sur la souveraineté du peuple et sur le suffrage universel.

La souveraineté essentielle et fondamentale, disait-il, ne réside pas dans les peuples, c'est à Dieu seul qu'elle appartient. Seulement, Dieu peut déléguer au peuple l'exercice de cette souveraineté dans l'ordre temporel, c'est-à-dire le choix des hommes qui seront chargés de gouverner et le contrôle à exercer sur leur gouvernement. Ainsi tout se fera au nom du peuple, mais le peuple n'agira lui-même qu'au nom de Dieu.

Il écrivait en 1849 à M. de Circourt :

Vous savez, mon ami, qu'à tout âge et dans toutes mes carrières, j'ai toujours professé un respect profond pour l'autorité comme personnification de l'ordre et de la justice sur la terre; mais aussi, je l'ai toujours voulue réglée par la raison et sagement exercée.

Gardons-nous, disait-il, de mettre sur la même ligne toutes les autorités et tous les gouvernements; mais gardons-nous encore plus de les mépriser. Il y a, en France, deux sortes de légitimités à mes yeux. L'une, c'est la seule vraie, est représentée par M. le comte de Chambord. Je l'ai servie, je la regrette. Je déplore qu'elle soit absente, je voudrais la rendre à mon pays, et il faut reconnaître que depuis qu'on l'a bannie, nous ne connaissons plus le repos. Mais que faire contre les destinées?... L'autre légitimité, qui n'est que l'ombre de la première, a pour base et pour fondement le suffrage universel. Voilà une légitimité inférieure à la première, mais respectable encore. Je l'ai reconnue et servie sans m'abuser sur son principe et sans me dissimuler ses défauts. Mais le salut d'une nation est sa loi suprême.

Au fond, le cardinal, qui était un esprit pratique et bien français, s'inclinait devant le fait de la souveraineté nationale. La légitimité à laquelle il eût accordé ses préférences avait été consacrée par le temps qui consacre tout, elle avait été acceptée pendant des

siècles comme un dogme social auquel le peuple, à travers les âges, s'était attaché d'une affection quasi filiale. Ainsi, aux États-Unis, la foi nationale dans le pacte fédéral est-elle en voie de former la grande nation américaine. Ainsi la France s'attachera-t-elle d'une foi nouvelle à ses institutions récentes qui auront pour formule la Liberté. Durant cette gestation toujours pénible d'une société qui se transforme, l'Église en matière de forme de gouvernement devait, comme l'a fait le cardinal, adopter une doctrine éclectique. Le pape Léon XIII l'a énoncée d'une manière lumineuse dans une lettre que cite M<sup>sr</sup> Besson :

Sans aucun doute, dit le pape, l'Église catholique ne blâme et ne réprouve aucune forme de gouvernement, et les institutions établies pour le bien général peuvent prospérer, que l'administration de la chose publique soit confiée à la puissance et à la justice d'un seul ou de plusieurs... Blesser les droits de la souveraineté quels que soient ceux qui l'exercent, le saint-siège ne le veut jamais et ne peut le vouloir. Il n'est pas douteux non plus qu'on doit obéir aux gouvernements, en tout ce qui n'est pas contraire à la justice. Ainsi l'exige le maintien de l'ordre qui est le fondement du bien public.

Cette lettre était destinée au clergé français ; mais il ne semble pas que tous ses membres l'aient lue ou l'aient comprise. Elle s'adresse aussi bien aux partis. A la différence des philosophes qui spéculent sur des idées ; pour les partis, les théories diverses sur ces questions de souveraineté n'ont pas une sérieuse importance, parce qu'ils sont aux prises avec les faits. Aussi les partis se rattachent-ils à des formes particulières de gouvernement bien plus par des motifs d'intérêt que par des raisons de principe. En vérité, le droit divin n'a plus d'adeptes parmi nous.

Au fond, le consentement du peuple plus ou moins directement exprimé est la base de toute autorité souveraine. Ce consentement est à l'origine des Bourbons aussi bien qu'à l'origine de la République. Ce qui différencie les époques et les régimes, c'est que les sociétés européennes se sont primitivement constituées à la suite de guerres, de prises de possession des territoires, et de conquêtes ; qu'elles se sont façonnées sous cette forme, et qu'elles en ont pendant des siècles conservé l'empreinte. Depuis un siècle, ce moule antique se morcelle de toutes parts, il est brisé chez nous jusque dans les dernières apparences qu'il avait pendant longtemps gardées, après même que l'organisation première était détruite. Le problème actuel est de reconstituer dans un organisme



nouveau et résistant la France; sortie d'un régime social et politique épuisé.

L'acclamation des chefs et le consentement populaire ont consacré à son origine la royauté française. La République se ferait grand tort à elle-même en répudiant ce long passé qui constitue un fait historique assez glorieux pour honorer à jamais notre race. Indépendamment du fait que nos historiens les plus autorisés constatent, on peut, par de très bonnes raisons, soutenir qu'il est avantageux pour une nation que, par une sorte de consentement tacite, elle conserve l'autorité incontestée entre les mains d'une famille qui se perpétue comme elle, qui maintient les traditions, s'élève, grandit et prospère avec la nation, et qui finit par faire corps avec elle comme la tête avec les membres. Ce système implique tout un ensemble dont chaque partie est conforme, par son essence, au principe de l'hérédité dans la puissance souveraine : la famille constituée d'une certaine façon ; une hiérarchie sociale qui maintienne chacun à son rang et à sa place, et par laquelle la nation participe de l'immuabilité du trône ; une foi générale dans le droit de la royauté, qui empêche le peuple de contester l'autorité, lui enlève jusqu'à la pensée de discuter la légitimité, encore moins de revenir sur le consentement jadis donné par les ancêtres, qui supprime enfin les compétitions successorales. Ce sont là les éléments essentiels d'une monarchie héréditaire. Il est douteux qu'elle puisse s'en passer. Mais quand le moule est brisé, quand les éléments de cette société particulière qui s'appelle une monarchie sont anéantis et dispersés, — que faire contre les destinées ? — comme disait le cardinal.

On conçoit encore qu'une nation puisse faire une attribution nouvelle de la puissance souveraine à une famille ; à celle des Bonaparte, s'il lui convient d'oublier son sang versé à flots, Waterloo, trois invasions, Sedan et son flanc ouvert et saignant ; ou à celle des d'Orléans qui du moins se rattachent par le sang à la race française des Capétiens. L'essai en a été fait plusieurs fois dans le cours de ce siècle ; et si elle n'a pas réussi, à qui donc les conservateurs doivent-ils s'en prendre ?

Pour rendre perpétuelle et incontestée cette délégation de la souveraineté à une dynastie royale, il eût fallu que la nation tout entière se sentit protégée, vît ses intérêts politiques aussi bien que ses intérêts matériels étroitement unis à ceux de la dynastie régnante et à ceux des hommes dont cette dynastie se servait pour

exercer le pouvoir sous sa direction suprême. Recommencer un pacte pareil à celui qui avait uni la France naissante à la famille des Capétiens eût été possible, peut-être. Mais, de même que la race capétienne avait pourvu aux besoins de la nation, qu'elle avait présidé à sa formation, qu'elle l'avait organisée selon le mode que les temps avaient permis, qu'elle avait assuré sa place et son rang dans le monde, qu'elle avait favorisé son développement historique ; de même il eût fallu que les dynasties nouvelles et le parti conservateur sur lequel elles s'appuyaient eussent rempli envers la nation un rôle pareil, et l'eussent organisée dans les conditions que la Révolution avait faites.

Si, pendant plusieurs règnes se succédant sans contestation, les Français avaient joui des bienfaits que la Révolution, après d'affreuses épreuves, laissait après elle ; si roi, princes, gouvernants, institutions, si tout se fût prêté à préparer et à rendre facile la voie nouvelle dans laquelle tous, qu'ils le voulussent ou non, étaient engagés ; si l'y avait eu unité de vues, un accord entre les volontés d'en haut et les instincts ou les besoins nouveaux du peuple, peut-être les principes de la souveraineté nationale récemment proclamés eussent-ils pu être conciliés avec l'existence d'une dynastie royale. Ce peuple que l'on accuse de mobilité et d'aveuglement lorsque, par des fautes réitérées, qu'il a ignorées ou qu'il pardonne pendant longtemps, on a fini par allumer sa colère, et par susciter en lui l'esprit de révolte ; ce peuple eût préféré peut-être cette manière de vivre, à laquelle de si longues traditions l'avaient façonné.

Mais la mise en exercice de la souveraineté nationale, ne fût-ce que pour fonder un trône, les droits acquis, les intérêts nés et sans cesse grandissants sous l'influence du siècle, faisaient apparaître sur la scène politique un monde nouveau qu'on ne pouvait plus négliger sans injustice et sans imprudence. Le principe de la souveraineté, du jour où il avait été reconnu, ne pouvait rester à l'état de formule vaine : il était inévitable que la nation ne le considérerait plus comme un mot sans valeur, et qu'elle voudrait s'en servir. Il appartenait à ceux qui avaient mis à profit le principe de lui apprendre à en user.

Le peuple, et il faut entendre par ce mot la généralité des citoyens, le peuple se soucie assez peu des formes de gouvernement ; mais il prétend profiter des avantages de l'état social où il vit et dont, puisqu'il en fait partie intégrante, il connaît fort

bien les conditions. Cela doit être vrai du grand seigneur aussi bien que du manœuvre. S'il faut être de son temps, il faut en être tout à fait.

Peut-être même est-ce le grand seigneur qui a le plus grand besoin de recourir aux avantages que notre état social procure. Il est plus sûr pour lui d'invoquer la loi de l'égalité pour faire reconnaître ses droits légitimes, que s'il se couvrait d'une sorte d'autorité personnelle que l'on n'accepte plus. Ce qui seul importe pour tout le monde, c'est que les intérêts et les droits des citoyens soient reconnus et garantis : les régimes politiques, les institutions ne sont que des formules sous lesquelles les peuples cherchent des réalités. Ainsi, en 1789, c'était en vertu du principe de la souveraineté nationale que la nation tout entière s'était en quelque sorte substituée au dogme du droit divin, à la hiérarchie de la société par classes, aux fonctions réservées à des catégories de citoyens, à l'ancien régime enfin, tel qu'il existait encore lorsque la royauté, épuisée par deux siècles d'absolutisme, expira sans force au milieu des éléments, ruinés comme elle, qui jusqu'alors l'avaient fait vivre. Ce qui subsista après ce grand naufrage, c'était la souveraineté de l'individu dans ses droits personnels, et la souveraineté nationale. Et depuis lors, qu'a fait le parti conservateur, en possession de la puissance publique pendant ce siècle, pour organiser un nouvel ordre de choses, et pour apprendre à la nation à se servir de son pouvoir souverain dans l'intérêt de l'État ?

Il semble, quand on relit cette histoire, que les classes dirigeantes, celles qui portent la responsabilité de ce siècle, ont dès le premier moment et jusqu'au bout perdu de vue le problème à résoudre. Il s'agissait d'apprendre à cette nation à se gouverner elle-même, puisqu'elle avait assumé cette tâche, croyant ainsi mieux garantir les droits auxquels elle tenait ; de la guider, dans l'usage qu'elle ferait de sa souveraineté, pour constituer des pouvoirs émanés d'elle.

Est-ce qu'elles se sont employées à cette œuvre ? Et ne les a-t-on pas vues presque toujours occupées soit à restreindre le suffrage, soit à le corrompre ? On pourrait croire qu'il s'agissait pour elles bien moins de créer des mœurs publiques, que d'assurer leurs propres positions. M. Guizot, qui fut un conservateur arrêté, quoique d'un vaste esprit, avait anathématisé le suffrage universel. Depuis lors, cet arrêt est devenu un axiome pour beaucoup de

gens. Et toutefois, ceux qui raillent le suffrage universel ou qui le maudissent et en médisent, ne méconnaissent nullement que la France soit un état démocratique : beaucoup même auraient été bien fâchés qu'elle fût autrement. Mais là encore, ils montrent leur inconséquence invétérée entre leurs opinions et leur conduite. Il ne sert de rien de constater les faiblesses et les vices des démocraties ; d'affirmer leur incapacité native ; de démontrer doctrinalement que le nombre n'a pas par lui-même de valeur politique ; que c'est folie de lui livrer le sort de la patrie. De telles dissertations ne modifient pas notre état social, et les conservateurs moins que d'autres ont le droit de relever ces difficultés de vivre qu'éprouve un peuple en démocratie, parce qu'ils n'ont rien fait pour atténuer les défauts inhérents à un état démocratique. Ils devraient plutôt craindre qu'on les accuse de faire ressortir ces vices dans le but de justifier leur domination. Il vaut mieux, au lieu de se livrer à des plaintes inutiles, essayer, par un commun effort, d'apprendre à la France à bien vivre sous la loi de l'égalité. De tous les moyens imaginés pour organiser le suffrage universel, le plus sûr et le plus simple paraît encore être de le diriger par la persuasion et par l'influence personnelle légitimement acquise ; mais il faut pour cela se donner quelque peine, et n'avoir pas l'air de le mépriser.

Au milieu des luttes qu'ils ont soutenues entre eux pour la possession du pouvoir, carlistes, philippistes, partisans du juste milieu, légitimistes ou bonapartistes, les conservateurs se sont presque toujours trouvés d'accord pour combattre la Révolution dans ses conséquences inévitables. Et pourtant, en lui tournant le dos ils tournaient le dos à leur véritable intérêt. Mieux eût valu, pour eux et pour la France, aller droit à elle, et vivre avec ses principes.

Rien sous ce rapport n'est plus surprenant que la conduite des royalistes, fidèles au dogme monarchiste, qui restaient étrangers aux compétitions de pouvoir sous les divers régimes. En se faisant les alliés des conservateurs qui se servaient d'eux sans leur rendre la moindre part de puissance, ils perdaient, sans en trouver d'autres, tous les avantages que les principes de la Révolution leur offraient. Ils ne voulaient pas comprendre que ces principes avaient en eux une vertu défensive dont ils pouvaient grandement profiter, et que la Liberté, selon l'image antique, pouvait seule guérir les maux qu'elle leur avait faits. Ils n'avaient qu'à réclamer

leur droit à l'égalité, pour se défendre contre les faux démocrates. Ils n'avaient qu'à invoquer la liberté, pour protéger dans leurs personnes les droits essentiels auxquels ils sont particulièrement attachés. Ils n'avaient qu'à proclamer leur cause commune avec celle de la nation pour avoir raison des attaques et des injustices des partis. Ils auraient trouvé dans le sentiment national un point d'appui solide, pour faire triompher leurs propres revendications, en ne séparant pas leur cause de celle du pays.

Les préjugés de naissance et de monde ne suffisent pas à expliquer une aussi grosse erreur de conduite. Le goût de l'indépendance personnelle, et un certain détachement des avantages sociaux en dehors d'eux-mêmes, eussent plutôt disposés les royalistes à se ranger du côté du peuple avec lequel ils ont plus d'un point de contact ; mais ils ont cru, sur la foi de faux docteurs et de prophètes à courte vue, que la Révolution était par essence satanique ; et que, par ses dernières et fatales conséquences, elle aboutirait à la destruction des bases essentielles de la société auxquelles ils se tiennent à juste titre, comme Français et comme patriotes. Les déclamations passionnées de prédicateurs le plus souvent sans qualité les ont empêchés de voir, sous le tumulte des mots, la vérité des faits. Pas plus que les individus, les peuples ne sont voués fatalement à la ruine : tout dépend de leur conduite : c'est pourquoi, chez une nation, tous les citoyens ont le même intérêt et le même devoir : il faut qu'ils comprennent l'un et qu'ils remplissent l'autre. La Révolution, qui a produit des monstres, n'est pas elle-même un monstre : c'est un fait historique, et il a laissé après lui des hommes libres qui peuvent, s'ils en ont le courage persévérant, protéger leurs personnes contre les démagogues, et faire triompher contre les factions, dans la conduite des affaires de leur pays, les idées qu'ils croient le plus propres à assurer sa grandeur. C'est ce que, à force de temps et de cruelles expériences, les vieux royalistes finiront par comprendre.

Le jugement que l'on porte à distance sur les classes dirigeantes est d'autant plus sévère, que l'on s'irrite du contraste des résultats produits et de leurs talents. Dans le maniement des affaires publiques, elles ont eu leur part de la magnificence des œuvres des belles époques de ce siècle. Des individualités éclatantes ont illustré par l'éloquence ou par la science politique la tribune ou le gouvernement. Mais il semble que, absorbées par les soins de chaque jour, ou occupées à se disputer le pouvoir, elles aient

perdu le sens véritable de la Révolution de 89, et qu'elles n'aient pas vu, si ce n'est par des intuitions fugitives, le but à atteindre et l'œuvre à accomplir. Lorsqu'elles en ont eu conscience, ou lorsque des convulsions populaires ou le langage de quelques hommes tout pleins de l'esprit nouveau faisaient sur ce point éclater l'évidence, elles se détournaient et du but et de l'œuvre, comme si elles y voyaient des menaces contre leurs intérêts particuliers. Aussi, lorsqu'on se reporte par la pensée aux événements de ces temps éloignés, où un parlementarisme étroit était toute la vie nationale; on est surpris de la vanité des querelles qui parurent aux contemporains si grandes, et du contraste choquant des effets et des causes, celles-ci, puériles presque toujours, et leurs effets si funestes. C'est qu'on méconnaissait les vraies questions à résoudre.

Et pourtant, parmi les hommes qui ont joué un rôle durant cette période, il en est peu qui fussent imbus de l'esprit du passé. Presque tous, à l'image d'ailleurs des générations qui se succèdent depuis 1789, ont sur les choses essentielles de la politique française des opinions communes avec le reste de la nation. On s'étonnera plus tard de la ténacité de nos dissentiments, quand on constatera que, durant près d'un siècle, nous nous sommes querellés presque sans rime ni raison, tout le monde pensant à peu près de même sur les sujets de nos disputes.

De là l'incohérence singulière des actes et des idées.

Les représentants attirés des classes dirigeantes ont fait des lois libérales et, dans l'application, ils les tournaient contre la liberté.

Ils ont pris des mesures destinées à favoriser le mouvement social dérivé de la Révolution; puis ils limitaient autant qu'ils le pouvaient les conséquences de ces mesures, dans la crainte qu'elles ne produisissent les effets mêmes qu'ils avaient d'abord voulus.

Commissions de surveillance, comités d'examen, conseils consultatifs, ils ont imaginé tout un système de contrôle par lequel ils se promettaient d'associer le pays au gouvernement; mais tout ce mécanisme restait inerte, arrêté dans sa marche par l'action opposée des agents du pouvoir. Ils voulaient et ils ne voulaient pas, ballottés comme par un flux et un reflux entre leur raison éclairée et leur intérêt que, de la meilleure foi du monde, ils confondaient avec l'intérêt national. Et tandis qu'ils gouvernaient ainsi la France, sans boussole le plus souvent, et



sans étoile polaire, les révolutions se sont succédées; les divisions se sont avivées; le ressort du génie politique de la France s'est fatigué et, par intervalles, brisé. Sans doute le pays prospérait quand même, et il s'enrichissait, parce que rien ne s'arrête dans ce monde. Mais il accomplissait ce travail sur lui-même, en peinant sous le contre-coup des crises d'en haut, comme le laboureur qui voit, par intermittence, son champ bouleversé par les commotions du volcan au pied duquel il travaille la terre. La France, au terme de ces expériences, perdait jusqu'à son renom militaire, et saignait de plaies encore aujourd'hui béantes. Qui donc les classes dirigeantes peuvent-elles accuser?

C'est le spectacle de ces tentatives avortées dont ils avaient été les témoins impuissants; c'est le violent désespoir dont ils furent saisis à la vue de nos désastres, tristes fruits d'une triste politique si longtemps suivie, qui, en 1870, poussèrent un grand nombre de nouveaux venus dans les affaires vers la République. Que pouvait-on faire de mieux? Pouvait-on même faire autrement? Cette idée d'abjurer nos rancunes, d'en finir avec nos divisions, de nous abriter tous sous un gouvernement impersonnel, jaillit de tous les esprits: c'était le lendemain de nos malheurs. Il ne serait pas difficile d'en retrouver la trace dans les journaux du temps et dans les professions de foi électorales des candidats. Mais cette ère de concorde ne dura guère. Cette intuition de salut, comme à d'autres moments de notre histoire contemporaine, devait être fugitive; et l'on recommença l'éternelle dispute.

Tandis que des hommes, étrangers jusqu'à ce jour aux querelles des partis, groupés presque tous sous la dénomination de centre gauche, soutenaient avec une conviction réfléchie le gouvernement réorganisateur de M. Thiers, et suivaient la direction des Dufaure, des Rémusat, des Casimir Périer, des Malleville, et d'autres survivants des anciens régimes, le parti conservateur se reformait avec un mot d'ordre qui ne pourra jamais passer pour le mot de ralliement d'une politique conservatrice: ce mot était opposition systématique. On renouait la tradition des agitations parlementaires d'autrefois, amusement inconscient d'hommes qui croyaient peut-être que la politique d'un grand pays, — après tant de malheurs! — se réduisait à un jeu d'intrigues. On renversait le gouvernement de M. Thiers sans avoir l'excuse de lui substituer dès le lendemain un gouvernement monarchique, ce qui seul eût pu justifier ce coup d'État parlementaire. Plus

tard, le 16 mai 1877, on recommençait la même entreprise avec la même étourderie, toujours sans l'excuse de pouvoir substituer un autre régime à celui de la République, et avec cette aggravation que celle-ci avait été établie dans l'intervalle par un vote de l'Assemblée nationale et consacrée par les élections faites dans le pays.

Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. M. le maréchal de Mac-Mahon, pour qui tous ceux qui l'ont vu de près ont conservé un grand respect, n'avait consenti qu'à être comme la sentinelle de l'ordre dans une armée de partisans qui avait de bien d'autres vues. La pensée de la sédition n'est point entrée dans son esprit : il croyait servir une cause supérieure dans la haute fonction qu'il remplissait. Jamais un homme droit et sincère comme il était, ignorant des subtilités propres aux hommes de parti, n'aurait suivi les impulsions auxquelles il céda, s'il avait connu les desseins secrets et très divers, s'il s'était rendu un compte exact des incertitudes et des contradictions étranges qui remplissaient l'esprit de la plupart des conservateurs mêlés à ces aventures. Ils se sont presque tous défendus d'y avoir mis la main, après qu'ils les avaient conseillées et préparées, sinon accomplies. L'imprévoyance est un des traits particuliers de cette singulière politique d'alors, et presque tous auraient pu dire ce qu'écrivait le cardinal à son ami M. de Circourt, le 31 octobre 1873 :

Je n'ai jamais cru au succès de l'entreprise monarchique... M. le comte de Chambord a coupé court à toutes les illusions et à toutes les incertitudes par sa lettre à M. Chesnelong, que nous recevons aujourd'hui. Je ne comprends pas comment des hommes graves ont pu s'embarquer dans une telle campagne. Maintenant, que va-t-il arriver? Mes conjectures sont en défaut, car on ne peut compter que les résolutions les plus sages prévaudront. Nous vivons au jour le jour.

Et, après l'organisation du septennat, le 23 novembre 1873 :

La mesure adoptée n'est qu'un expédient dont on peut contester l'utilité.

L'insuccès constant aigrit les meilleurs esprits. Depuis le 24 mai 1873 jusqu'à ces derniers temps, les salons, les journaux, la tribune et les correspondances sont remplis de lamentations sur les malheurs des temps. On lit dans une lettre du 14 avril 1876, — ce n'était pas encore pourtant l'époque des grandes désolations :

La confusion est à son comble. Nos deux Chambres sont déjà discréditées, et le maréchal est aux abois. Il a eu la plus grande peine à se composer un ministère; et ce ministère tel qu'il est ne peut marcher (1). Dufaure, qui a le sens des affaires, a malheureusement des liaisons avec des hommes qui l'entraînent là où il ne voudrait pas aller. Quand le maréchal voudra s'arrêter dans la voie des concessions à gauche, il n'en aura plus la force. D'ailleurs, il faudrait une dictature; et il n'est ni capable de la prendre, ni capable de l'exercer s'il l'avait prise.

Hommage involontaire et d'autant plus grand rendu au maréchal! Une dictature : l'auteur de cette lettre la souhaitait-il autant qu'elle lui paraissait indispensable? On hésite à le penser quand on songe à tout ce qu'ont coûté les dictatures à la France. Et pourtant il semble qu'à de certains moments, le conservatisme étouffe tout autre sentiment. Lorsqu'il s'empare des esprits, les hommes qu'il possède ne distinguent plus rien, pas même le personnage qui doit remplir le rôle et appliquer le régime dont on est avide. Ne les avons-nous pas vus à une certaine époque tendre toutes leurs espérances vers un gouvernement personnel qui eût été exercé par M. Gambetta, lequel seul, disait-on dans les cercles bien pensants, pourrait peut-être les sauver? Ce n'est pas de ce côté, toutefois, que, personnellement, le cardinal a jamais tourné ses regards. Mais les lamentations continuent.

Dans une lettre du 2 février 1877 :

A l'intérieur, notre situation est déplorable.

Le 3 juin suivant :

Le maréchal ne songe qu'à défendre l'ordre social et à préserver le pays du retour de la terreur démagogique.

Plus tard; c'était le 12 janvier 1878 :

Chez nous, tout marche à la dissolution et à l'oppression des honnêtes gens sous un état de choses que nous n'avons pas connu depuis les journées de Juin 1848. L'avitissement de l'administration sera suivi de la proscription de la magistrature, et le pillage des finances minera l'État, sans assouvir la faim d'une multitude dont l'idéal est d'arriver à la richesse sans le travail et avec la débauche (2).

(1) Le ministère était composé ainsi : M. Dufaure, président du conseil, ministre de la justice, M. Decazes ministre des affaires étrangères, M. de Marcère ministre de l'intérieur, M. Léon Say ministre des finances, M. Christophle ministre des travaux publics, M. Waddington ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Teisserenc de Bort ministre du commerce, M. de Cissey ministre de la guerre, M. Fourichon ministre de la marine.

(2) Le ministère était composé ainsi : M. Dufaure président du conseil, ministre

Lorsque le conservatisme pousse à ces exagérations, on peut dire qu'il cesse d'être éclairé. Mais ce jugement si sévère, porté contre le gouvernement d'alors, plus sévère peut-être encore contre les ministères qui ont suivi; ce jugement est-il juste? Si les choses allaient si mal, les conservateurs n'ont-ils aucun reproche à se faire? Se sont-ils même toujours contentés de regarder, sans aider à la manœuvre, ou même sans l'entraver? Se laver les mains est commode pour tout le monde : mais je ne sache pas que Pilate ait réussi aussi facilement à se dégager de sa responsabilité. Au surplus, ce sont les conservateurs qui, dans leurs confidences non suspectes, vont se juger eux-mêmes :

Je ne puis disconvenir, disait le cardinal à Léon XIII le 26 mars 1880, que les imprudences irréfléchies de plusieurs catholiques laïques ont fourni des prétextes et des armes à la réaction violente qui se déchaîne maintenant contre les congrégations religieuses et contre l'Église.

N'était-ce pas aussi un aveu d'écarts à peine concevables qu'il entendait réprimer, lorsqu'il disait à ses prêtres :

Ne cédez rien, ni du Symbole pour plaire à la fausse sagesse, ni du Décalogue pour ne pas déplaire au vice. Mais l'art de connaître les hommes, l'art plus difficile encore de les manier ne peut être ignoré des prêtres à qui Dieu a départi le soin de leur faire leur salut. Évitez les conflits inutiles; ne soulevez pas de questions intempestives; ne vous abandonnez jamais en chaire à la verve d'improvisations mal réglées, encore moins aux personnalités et aux injures; respectez toutes les autorités établies : c'est par là qu'on adoucit les plus farouches, et qu'on gagne ceux qui ont le plus de préventions. On nous peint à leurs yeux tantôt comme des despotes sans pitié, tantôt comme des paysans sans éducation. Dissipons ces préjugés, soyons bons, polis, serviables, affectueux. Allons au-devant de ceux qui nous évitent et qui nous fuient, et forçons-les à la reconnaissance en leur rendant tous les services dont nous sommes capables.

Ces conseils étaient plutôt des remontrances; et jamais remontrances ne furent plus justifiées, et malheureusement ne restèrent plus souvent inefficaces. Les membres éclairés du clergé français ont souvent blâmé en silence et quelquefois hautement réprouvé le langage et les singulières habitudes d'esprit de beaucoup de prêtres, de jeunes prêtres surtout, qui, avec un sans-façon

de la justice, M. de Marcère ministre de l'intérieur, M. Léon Say ministre des finances, M. Freycinet ministre des travaux publics, M. Waddington ministre des affaires étrangères, M. Teisserenc de Bort ministre de commerce, M. Borel ministre de la guerre, M. Pothuau ministre de la marine, M. Bardoux ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

surprenant, se sont cru permis d'user de la calomnie et du mensonge pour déconsidérer des hommes honorables et honorés pour leurs longs services rendus à l'État; et d'employer des moyens que la simple probité condamne, en faveur d'une cause dont ils ne comprenaient assurément pas la grandeur surhumaine. L'esprit révolutionnaire n'est pas, paraît-il, tout entier du côté où on le dénonce d'ordinaire : et ne disait-on pas naguère que de bonnes âmes en étaient arrivées à ce point de prier le ciel même pour qu'il éclaire le pape Léon XIII, suspect d'hérésie politique, sinon pire, et pour qu'il le retienne dans la bonne voie!

Si parfois les républicains ont mérité quelques reproches; s'ils ont dû accepter, à de certains moments, des compromissions à défaut desquelles tout gouvernement eût été impossible, leurs détracteurs sont-ils donc exempts de toute faute? Ces hommes intraitables, mais inconséquents, se disaient partisans des régimes parlementaires qui impliquent l'existence des majorités dans les assemblées politiques; mais ils se refusaient à concourir à la formation de ces majorités; et ils imputaient à crime aux ministres de chercher à s'en créer une en dehors d'eux, dont il fallait bien se passer. Ils n'avaient pu constituer, ni dans l'Assemblée nationale ni dans les Chambres constitutionnelles, une majorité pour changer la forme du gouvernement; et ils prétendaient empêcher la formation de toute autre majorité conservatrice qui pût gouverner. Les républicains modérés que cette tactique a rendus impuissants, et ceux qu'elle a conduits ou réduits à suivre une politique dont peut-être ils n'approuvaient pas tous les procédés ni le but, n'étaient pas seuls à juger sévèrement la conduite des conservateurs.

Dans une lettre du 26 janvier 1877 du correspondant le plus intime du cardinal, on lit :

Les impérialistes portent systématiquement leurs votes du côté où ils peuvent rendre le gouvernement difficile ou même impossible. Les cléricaux font volontiers de même. Détruire ce qui existe et voir ce qui viendra, cette tactique peut réussir. Mais, criminelle en soi, la Providence la punit par le succès même.

Dans une autre lettre du 3 juin 1877 :

Le maréchal ne songe qu'à défendre l'ordre social, et à préserver le pays du retour de la terreur démagogique... Ne pouvant compter sur l'appui sans réserve d'aucun parti, le maréchal est résolu à gouverner en se mettant en dehors, avec l'espoir de se trouver au-dessus de tous... Il croit pou-

voir maintenant compter sur l'appui de la magistrature et de l'armée. Son but est de gouverner jusqu'à la fin de 1880 au moins, en se tenant aussi longtemps que cela lui sera possible dans les termes de la Constitution, et en ne s'en écartant que dans le cas d'une évidente nécessité. Le comte de Chambord d'une part, M. Rouher de l'autre, adhèrent à cette façon de voir. Les conservateurs qui agiront différemment commettront simplement sur eux-mêmes un suicide et sur la France un assassinat.

Les conservateurs d'alors agirent différemment : heureusement, ils ont la vie dure ; et loin de commettre un parricide contre la France, ils contribueront, sans doute, à la faire vivre. Mais le temps des conversions n'était pas encore venu. Dans une lettre du 20 décembre 1877 on lit :

Tous les éléments de la coalition conservatrice sont dispersés, chacun obéissant à des passions personnelles et à des vues égoïstes. Trahi par ces faux amis, le maréchal a perdu sa consistance et sa signification.

Voilà ce que pensaient beaucoup de conservateurs, ce qu'ils disaient d'eux-mêmes : nous n'en disions pas autant. Mais ces aveux, pris sur le vif, et nous n'avons pas tout, sont notre défense.

Il y aurait mauvaise grâce à insister, dans un moment où le parti conservateur semble disposé à reconnaître sa faute, ou du moins — car il ne faut pas trop exiger des hommes engagés dans les luttes des partis — montre des dispositions plus conciliantes. Il sera permis pourtant de conclure : Depuis 1870 jusqu'à ces derniers temps, bien proches, le parti conservateur s'était refusé à servir sa propre cause, en refusant son concours aux républicains libéraux qui avaient à cœur de sauvegarder les mêmes principes sociaux et gouvernementaux que lui-même ; cette cause, il la livrait avec une surprenante imprévoyance au radicalisme.

Il est assez de mode, parmi les conservateurs impénitents, de tourner en dérision les efforts des républicains libéraux, hommes ingénus et sans grandes vues. Ces pauvres gens qui ont fait ce qu'ils ont pu pour tirer la France de l'affreux état où elle était après 1870, tandis que les conservateurs divisés entre eux n'y pouvaient rien ; ces pauvres gens sont de force à supporter les railleries ; mais ils entendent, devant leur pays, établir les responsabilités.

Lorsqu'un gouvernement se trouve aux prises avec des difficultés de vivre rendues presque inextricables par les efforts combinés d'oppositions systématiques ; lorsque, occupé à se défendre, il ne peut procurer immédiatement tous les biens que l'on attend de lui : l'ordre, la paix publique, le progrès dont toute



société a besoin, il est inévitable que les mécontentements se produisent ; que les convoitises, qui attendent tout d'un changement, s'éveillent ; que les opinions contraires, contenues jusqu'alors, se relèvent et affichent leurs prétentions à la direction de l'État. C'est le moment psychologique. Il se trouve, à point nommé, des hommes qui groupent autour d'eux ces éléments d'opposition, et qui savent mettre à profit ces mouvements d'opinion suscités par le goût des nouveautés, et par le décri qui s'attache vite à une politique bien légèrement condamnée pour sa prétendue impuissance. On a vu, en France, ces brusques revirements de l'esprit public suivis de révolutions. La République, — et c'est un de ses bienfaits, — les supporte mieux. Ils se bornèrent cette fois à un changement de direction politique. Et toutefois la modification fut autrement profonde que n'eût dû l'être un simple changement de ministres.

Jusqu'en 1879, la République s'était offerte à la France comme un régime impersonnel, ouvert à tous les citoyens, de quelque régime politique qu'ils fussent, acceptant tous les concours, oublieuse du passé, prête à la concorde, réparatrice enfin. Lorsque les hommes qui l'avaient ainsi comprise cessèrent de la gouverner, bien plus par suite des attaques des conservateurs que de l'abandon du parti républicain, la formule fut donnée du gouvernement nouveau. Enfin ! disait-on, on va gouverner républicainement. C'était un autre régime ; et, de ce jour, la République devint un gouvernement de parti auquel se mêlaient les tristes inspirations de l'esprit de secte.

C'était un malheur, s'il est vrai que l'œuvre capitale des hommes politiques de notre temps soit de mettre un terme aux dissensions qui déchirent notre pays depuis un siècle ; s'il est vrai que l'union fait la force ; et s'il est vrai que, plus que jamais, nous avons besoin de toute notre force. C'était, de plus, une faute de la part des républicains, qui privaient ainsi le régime de leur choix de son principal titre. Qu'est-ce donc en effet, qu'une république française, si l'idée essentielle de la Révolution française, qui est la liberté, y est méconnue ? Et que peut être un gouvernement de parti, sinon un régime sous lequel un parti opprime la liberté des citoyens qui n'acceptent pas sa discipline et qui n'adhèrent pas à sa doctrine ? On l'a bien vu. Hommes et choses durent subir la loi ; et la conséquence était fatale, du moment où c'était un parti qui régnait.

Ce n'est pas que des hommes éclairés parmi ceux qui ont gouverné pendant cette période, n'aient compris, je pense, et les dangers de cette politique et son injustice. Mais on doit reconnaître, si l'on est juste, qu'au premier moment ils ont eu une excuse pour la suivre.

Le 16 mai et les déplorables souvenirs qu'il avait laissés avaient irrité la nation. Elle avait cru que, par ses sacrifices si vaillamment consentis, par sa patience à supporter les conséquences des régimes antérieure et des désastres militaires, par sa constance dans ses efforts pour fonder un régime nouveau, elle avait enfin droit au repos et au respect de ses droits reconquis. Puis, tout à coup, elle s'était vue en proie à tous ces maux de la discorde intestine dont elle se croyait guérie. Comment s'étonner que de tous les points du territoire se soient élevées des clameurs réclamant des réparations et des vengeances contre ceux qui l'avaient si inutilement maltraitée? Le gouvernement qui fut, en 1878, chargé de réparer ce désordre, dut donner à ces ressentiments légitimes les satisfactions nécessaires. Il le fit. Mais, après que ces satisfactions furent données, le 16 mai ne pouvait être une excuse, il n'était qu'un prétexte pour la continuation des représailles.

C'est pourtant une banalité de dire que le propre d'un gouvernement est de ne pas connaître d'ennemis, de ne pas exercer de vengeances, d'étendre au contraire sur tout le monde ses bienfaits par l'application de lois équitables. C'est surtout le propre d'un gouvernement républicain; mais cette vérité n'avait pas cours alors. Les hommes en possession de la confiance du parti républicain qui détenaient le pouvoir, eurent donc grand tort de ne pas employer leur crédit et leur puissance à faire entrer cette persuasion dans les esprits, et à faire accepter les conditions véritables d'un bon gouvernement. Faiblesse ou ignorance des vraies règles gouvernementales, ils eurent tort de se livrer les premiers aux entraînements de la revanche. Ils auraient dû savoir que les appétits de vengeance ne sont jamais assouvis. Mais il est plus facile de céder. Une œuvre de résistance n'eût pas rendu populaire; elle eût été seulement utile: cela n'a pas suffi pour qu'elle fût entreprise.

La conséquence de cette conduite devait être d'entraîner la République dans des voies si éloignées de son point de départ que, peu à peu, elle perdait sa physionomie véritable pour repren-

dre les traits sous lesquels elle était apparue autrefois. Et cette transformation était inévitable. Du gouvernement de parti au gouvernement de combat, il n'y a qu'un pas, toujours franchi. Les hommes qui ouvrent eux-mêmes les luttes politiques et qui en soutiennent l'effort au premier rang appellent à la rescousse tous les bras ; ils acceptent toutes les aides, ils recherchent et subissent toutes les alliances. Les bras, les concours, les alliés se sont offerts ; et ils ne devaient pas tarder à imposer leurs conditions. C'est dans cet état de sujétion à l'égard des partis extrêmes, état pénible sans doute pour les gouvernants, à coup sûr inquiétant pour les gouvernés, que les ministres ont vécu, jusqu'au jour, tout récent, où certaines alliances ont paru un joug trop pesant.

Dans le pays, cette mauvaise politique et ses fâcheux résultats étaient restés pendant assez longtemps inaperçus. Aux yeux de la plupart des Français, l'autorité morale et le prestige qui entourent les hommes en place, cachent les fautes commises. Le peuple, pris dans sa grande généralité, ne croit point aux mauvaises intentions de ceux qui le gouvernent, et pour peu, surtout, que l'on flatte quelque-une de ses passions ou l'un de ses goûts préférés, il traite de prophètes de malheur les gens plus difficiles à satisfaire qui cherchent à l'avertir et à l'éclairer. Les chefs de parti profitaient de ces dispositions du peuple, tandis qu'ils suivaient cette politique de concessions et de condescendance au bout de laquelle pourtant tout concours suffisant a fini par leur manquer.

C'est à ce moment même que le pays a vu le danger qu'il courait : il l'a vu à l'heure où le danger allait se produire sous la forme de réalités désastreuses. L'effet a été rapide comme le sont chez nous les impressions de tout genre. Dès que le radicalisme est apparu comme une réalité menaçante, tout le monde a vu à la fois et le mal et le remède ; et par une force secrète des choses, on inaugure une politique nouvelle qui pourrait bien n'être que celle que nous avons nous-mêmes adoptée et pratiquée dans les premiers temps.

Qu'est-ce donc que le radicalisme pour que sa seule apparition, même lointaine, ait eu des effets si salutaires ? Si on interroge ses adeptes, ils peuvent montrer le programme qu'ils viennent de publier à l'occasion du centenaire de 1789. Les plus bienveillants y trouveront plus de paroles que d'idées. Encore ce programme n'est-il pas complet : il ne mentionne pas avec une

clarté suffisante les théories si variées des écoles socialistes. Si, avec bonne foi, on veut se rendre compte soi-même de ce qui se cache sous ce vocable, on le cherchera longtemps sans rien trouver. La notion la plus claire peut-être que l'on en puisse avoir, c'est que le radicalisme signifie pour le plus grand nombre un état politique révolutionnaire, favorable aux idées fausses et aux instincts mis en éveil; c'est qu'il sert d'épouvantail à un très grand nombre de Français, et qu'il justifierait, s'il devait jamais triompher, les fâcheux pronostics et les résistances du parti conservateur. . .

C'est qu'en effet le radicalisme est bien plutôt un système de gouvernement qu'une doctrine. S'il n'était qu'une doctrine, les libéraux auraient mauvaise grâce à la proscrire au nom de leurs propres opinions : non que toutes les doctrines se vaillent, mais aucune n'a le droit de s'imposer par la force. Et c'est en cela précisément que les libéraux et les radicaux diffèrent. Les discours tenus dans les réunions socialistes, dans les conciliabules des chefs, et certaines théories apportées à la tribune même, ne permettent à ce sujet aucune illusion. Les jacobins d'autrefois et leurs successeurs, les radicaux d'aujourd'hui, n'entendent point du tout accepter l'idée supérieure de la Révolution française qui est la tolérance et l'esprit de liberté; par inclination ou par nécessité, ils s'en tiennent toujours à la vieille tyrannie, — à la condition toutefois que ce soient eux qui l'exercent.

Le problème politique légué par cette révolution est celui-ci : maintenir en balance la force de l'État nécessaire pour le bien de la patrie, et les droits individuels des citoyens. C'est en poursuivant la solution de ce problème que la France a fait si souvent ses tristes voyages du despotisme à l'anarchie, que M. Thiers, un jour, la suppliait de ne pas recommencer. Ce voyage, cependant, le parti conservateur semble trop souvent pressé de le reprendre; et les radicaux sont toujours sur le chemin. Les uns sont conduits à désirer la dictature par la crainte, les autres sont conduits à l'exercer par nécessité. Singulière destinée des partis qui n'embrassent pas d'une foi unique la Liberté!

Le conservatisme d'une part, dans sa partie la plus haute, celle où l'on ne s'inspire que d'un patriotisme trop alarmé et de nobles préoccupations, s'aépeure facilement.

La France, hélas! écrivait le cardinal en 1882, la France s'enfoncé chaque jour davantage dans l'abîme. A ma naissance, elle semblait en sortir. Nous

l'avons crue sauvée et s'acheminant de nouveau vers de belles destinées. Aujourd'hui, après 82 ans, au déclin de mes jours, je la vois prête à se dissoudre et à périr dans l'anarchie.

Ce langage s'est retrouvé bien souvent, depuis un siècle, dans la bouche des conservateurs, et la pensée qu'il exprime les a inclinés à subir des régimes politiques contre lesquels protestait au fond leur âme de patriote et de Français. Que s'ils songeaient encore à se réfugier — pour un temps bien court cette fois — sous l'abri d'une dictature de hasard, il est à présumer que la dictature prochaine tromperait leurs espérances, et qu'elle chercherait, à la différence des précédentes, son point d'appui dans la démagogie. Quant à ces prétendus conservateurs qui, armés même encore aujourd'hui de la part de pouvoir qu'on leur laisse ou qu'on leur donne, n'en usent que pour servir de basses passions de jalousie ou de rancunes; ceux-là, il n'y a pas à en tenir grand compte, c'est justice que le suffrage universel les condamne. Mais les premiers, ceux qui s'émeuvent de craintes sincères, alors même qu'elles sont exagérées; qu'ils veuillent bien considérer qu'ils n'ont pas d'autres recours désormais que dans eux-mêmes; et qu'ils veuillent bien se placer sur le terrain de ceux-là même qu'ils redoutent; qu'ils les obligent à les considérer comme leurs égaux; et qu'ils les combattent avec leurs propres armes. Ils seront les plus forts, car sur ce terrain, avec les sentiments qui les animent et les intérêts qu'ils défendent, ils ont la raison pour eux.

Les radicaux, d'autre part, sont voués à la dictature. Leurs doctrines sont tellement en opposition avec les intérêts généraux du pays et avec les intérêts des particuliers, qu'ils ne pourront jamais les imposer que par la force. Et c'est aussi à la force qu'ils songent.

Ils se réfugient, pour excuser leur inconséquence apparente, — car ils se réclament sans cesse de la liberté, — ils se réfugient derrière l'État; et ils oublient que Louis XIV avait dit avant eux : « L'État c'est moi. » De même aujourd'hui, la République c'est eux. Ils sont les seuls qui représentent vraiment l'État, ou mieux encore, la Démocratie. Seuls, ils en comprennent les intérêts : leur infatuation leur fournit des prétextes pour appliquer la compression jacobine. Droits de la presse, de la propagande par la parole et par la prédication, droits d'association, de réunion, droits de la conscience, de la famille et de la commune : tous

ces biens sans lesquels la Révolution française ne serait qu'un détestable cauchemar, n'ont de valeur à leurs yeux qu'à la condition d'être subordonnés à leur *credo* politique et social. Et quel *credo* ! Ils sont tyrans nés, presque sans le savoir et sans le vouloir, et — pour ceux d'entre eux qui sont sincères — sans se rendre compte bien exactement des doctrines qu'ils prétendent imposer. Et les radicaux politiques sont réduits à souffrir derrière eux sans les répudier énergiquement, les sectateurs avoués du vol social et du pillage.

Ce qui dans une certaine mesure, l'humaine mesure, excuse l'erreur de beaucoup de républicains qui se croient très avancés, c'est qu'ils n'ont jamais aperçu nettement l'idée mère de la Révolution française. L'indécision et l'inquiétude, très honorable d'ailleurs, qui règnent à ce sujet dans beaucoup d'esprits, se sont manifestées tout récemment dans une sorte de dialogue parlementaire. M. le major Labordère était à la tribune. Dans la séance du 26 juin dernier, énonçant la pure doctrine jacobine, il disait que, désormais, le suffrage universel avait tout remplacé en France. M. Spuller, de son banc, l'interrompt et dit :

Il reste le droit et la justice, même contre le suffrage universel. Oui, répond M. Labordère, le droit et la justice subsistent, mais qui s'en fera l'organe ? qui déclarera que là est le droit et là est la justice ? Serait-ce vous, Messieurs les ministres ?

M. Spuller :

Mais il y a toujours la conscience humaine qui ne se laisse pas abaisser, et qui proteste toujours.

Et M. Labordère de répondre que M. Spuller et lui, et à droite et à gauche, on n'était pas d'accord sur ce que réclame et sur ce qu'exige la conscience.

La question qui est au fond de nos dernières querelles est ainsi nettement et inopinément posée. Il y a des esprits absolus — tous ne sont pas à l'extrême gauche ; il y en a sur des bancs tout opposés — qui croient posséder la vérité politique, et qui s'arrogent le droit de l'imposer. Il en est d'autres qui se réclament un peu timidement des droits de la conscience individuelle, revendications bien vaines, si leur conscience peut être opprimée. Le problème est là, dans une société où tous les hommes sont égaux et réputés libres : organiser cet état démocratique en gouvernement



régulier qui assure à la fois la liberté des citoyens et la prospérité de la patrie. Le régime politique qui résoudra ce problème aura la vie en lui, parce qu'il réalisera la pensée même de la Révolution française; et si l'on en doute, je prie qu'on dise comment on pourrait écarter un des termes quelconques de ce problème.

Les libéraux, qui sont aussi des conservateurs, placent leurs droits individuels et les intérêts généraux de la nation au-dessus des formes de gouvernement. Les classes dites dirigeantes ont cru pendant longtemps pouvoir placer leur conservatisme sous la garantie de régimes politiques usés dans les éléments propres à les faire vivre. Il reste aux uns et aux autres à protéger leurs personnes et leurs droits au milieu d'une société démocratique.

La Révolution de 1789 avait proclamé les droits individuels: le bon sens général aussi bien que la conscience les réclament. Mais, en les consacrant, la Révolution ne les a pas garantis: la sanction manque à la déclaration des droits. On s'en était fié alors à la vertu des hommes, cette vertu que Montesquieu disait être le ressort des républiques. C'était beaucoup attendre des mœurs publiques avant même qu'elles fussent formées. On se fiait également aux institutions politiques, à l'aide desquelles on croyait que les citoyens pourraient défendre efficacement leurs droits. On ne songeait pas que les institutions politiques, même les plus libérales, peuvent tomber entre les mains de partis, voire de sectes philosophiques ou religieuses, et être maniées par des hommes plus ardents à satisfaire leurs passions que soucieux de la liberté d'autrui.

Les Américains avaient eu une confiance moins naïve dans les institutions et dans les hommes. Les illustres auteurs de la constitution de 1778, dont on ne connaît pas assez les travaux, avaient placé les droits individuels au-dessus des partis et même au-dessus des lois. Ils donnèrent, non pas à des tribunaux inférieurs, trop enclins à rabaisser la justice au niveau des passions de parti, mais à la haute cour fédérale le pouvoir de porter la main sur une loi qui lui paraîtrait injuste et tyrannique, et d'annuler l'effet d'une loi de cette nature, sur la plainte d'un citoyen qui se trouverait lésé par elle. Ils ont ainsi établi la justice, arbitre suprême entre les citoyens et l'État.

Chez nous, notre seule garantie est dans la bonne composition des majorités dans les corps électifs. Aussi est-ce là que le

devoir du parti conservateur se montre avec évidence ; là se trouve son intérêt tout entier. Alors même qu'il aurait triomphé dans ses visées sur les formes du gouvernement, il se trouverait le lendemain de sa victoire en face des mêmes difficultés que la veille : il aurait à compter avec le suffrage universel, et à faire dominer ses idées politiques dans les assemblées. Les classes dirigeantes ne peuvent sérieusement songer désormais à diriger les affaires publiques et à administrer le pays en vertu d'un pouvoir propre que leur assureraient des situations officielles organisées et consacrées par le temps. Elles sont, sous ce rapport, dans la condition commune : car il n'est pas ici question des conditions vitales d'un état monarchique. On ne peut obtenir le pouvoir que de la confiance des électeurs ; et cette confiance, il faut la gagner par des services rendus ou par l'autorité du mérite. La part des candidats dans cette grande affaire nationale, les élections, est de se rendre digne de la confiance des électeurs ; la part des électeurs est de la bien placer.

La première et la dernière vérité politique de notre temps, l'alpha et l'oméga de cette science, qui demande plus que toute autre à être vulgarisée, c'est que la force et la grandeur de la France, les libertés publiques comme la liberté individuelle, tout dépend du suffrage universel, puisque tous les pouvoirs, toute la puissance publique dérivent de la souveraineté nationale, laquelle a pour organe le suffrage universel. L'ensemble des fonctions d'état subsiste ; mais le système de la délégation de l'autorité est renversé. Aussi tout l'avenir de la France est là : dans l'organisation qui sera donnée à la souveraineté nationale. De là l'intérêt passionné qui s'attache à toutes les questions de cet ordre. De là les inquiétudes patriotiques et les espérances ardentes que le suffrage universel inspire ; car il n'y a pas à tenir compte de l'opinion de ceux qui songent à le supprimer.

Les lois électorales ne sont pas en elles-mêmes une organisation. Elles sont un procédé, une mise en œuvre. Ce sont les éléments, sur lesquels cette mise en œuvre opère, qu'il faut regarder : et quand on y regarde, on doit reconnaître que ces éléments sont encore aujourd'hui à l'état de masse informe et confuse qui donne prise sur elle à qui est tenté de s'en emparer. Si la République s'endormait sur ce péril, elle serait bien naïve ; car il est dangereux de tenter les démagogues.

Le seul mode d'organisation sérieuse de la souveraineté que

l'on puisséciter en France, se trouve dans la loi électorale du Sénat, ou plutôt elle se trouvait dans la constitution, d'où des politiques bien malavisés se sont empressés de la faire sortir pour la livrer au hasard des débats parlementaires. En donnant un droit de suffrage à des communautés civiques, aux communes, aux cantons et au Sénat lui-même, on avait donné à la société démocratisée une force de cohésion qui lui est bien nécessaire; et on avait créé un corps politique sorti des entrailles du pays, et en même temps soustrait aux mouvements trop impétueux du suffrage universel. Trouver dans la constitution de 1875 ce double élément de pondération et de consistance pour la République, c'était une bonne fortune que de purs démocrates ne pouvaient lui laisser. On ne peut comprendre ni assez déplorer l'erreur des hommes politiques qui se sont prêtés à cette œuvre de démolition. Ils ont enlevé à la constitution ce qu'ils ont pu, dans ce qu'elle avait de bon, en attendant le reste. Ce sont en politique des simplistes, ou des simples : toute leur science est dans un mot : la démocratie : c'est leur tarte à la crème.

Mettre un mot à la place d'une idée, pour résoudre toutes les difficultés, ne résout rien; mais la formule a un mérite : c'est de permettre aux habiles, qui sont derrière les simples, de mettre la main sur le suffrage universel, et de couvrir leur omnipotence sous des apparences démocratiques.

La difficulté d'organiser le suffrage universel tient à deux causes principales : la première, les défauts inhérents à toute démocratie; la seconde, les défauts de notre ordre social. La République, comme tout régime de liberté, implique l'idée d'un État dans lequel les citoyens les meilleurs, les plus éclairés, les plus sages gouvernent. Elle est par excellence le gouvernement des aristocraties naturelles. La tendance des démocraties, au contraire, est d'abaisser de plus en plus le niveau de ses élus, et d'accorder ses préférences à qui leur ressemble. Il est trop facile à des hommes sans scrupule de répandre des erreurs dans l'esprit du peuple, d'exciter ses mauvais instincts, et de le nourrir de soupçons injustes contre tout ce qui s'élève, de persuader par ces moyens au peuple de porter ses suffrages sur des hommes indignes de lui, et impropres à la fonction de gouverner. Les démagogues qui travaillent à vicier le suffrage populaire ont été de tout temps le danger le plus funeste des démocraties. La France n'en est pas exempte

mais on peut dire à son honneur que de toutes les démocraties elle est la plus facile à soustraire à ce péril, par la hauteur native de ses aspirations. L'antinomie, apparente au moins, qui, à ce point de vue, existe entre le gouvernement républicain et l'état démocratique, ne persisterait chez nous que si les bons citoyens, conservateurs et libéraux, désertent leur devoir, et abandonnent le peuple aux suggestions intéressées des démagogues.

L'autre difficulté d'organiser la souveraineté nationale tient à notre état social, lequel n'est pas encore façonné au nouvel ordre de choses, et se prête mal à la pratique des institutions politiques. C'est que l'ordre social n'a pas marché du même pas que l'ordre politique. Ce dernier procède de l'esprit ; et l'esprit va vite chez nous. L'ordre social procède des faits, et les faits ne se plient pas promptement aux formules. Tandis que le génie français concevait, avec la rapidité qui lui est propre, tout un système de gouvernement fondé sur les idées nouvelles, avec ses institutions libérales, son parlement, ses garanties légales, ses lois appropriées ; la société ne se transformait que péniblement et lentement sous l'influence des principes démocratiques. L'édifice politique, procédant d'un idéal, est resté quelque peu en l'air : il ne reposait pas sur un état social adapté à le soutenir. On peut, du jour au lendemain, faire une œuvre de l'esprit : mais ce n'est pas du jour au lendemain que la vieille société française a pu se plier aux exigences des institutions nouvelles. De là les ébranlements du sol et les écroulements de régimes, qui prouvent simplement que la société politique sortie de la Révolution n'était point solidement établie. De plus, pendant ce travail de réorganisation, cette société s'est trouvée parfois comme éperdue, entre sa raison qui lui avait fait accueillir avec transport des institutions politiques libérales, et ses intérêts qu'elle croyait menacés. On l'a vue ainsi tour à tour enthousiaste de la liberté et de la Révolution, et affamée de tyrannie. Ce n'est pas dans les variations si fréquentes de son humeur et de sa vie intime qu'elle pouvait se former à la pratique des institutions libérales.

Le grand mal de notre temps est dans l'idée incomplète et par conséquent fausse que l'on se fait de la souveraineté, et dans le mauvais fonctionnement de son organe, le suffrage universel. L'idée de souveraineté est inséparable de l'idée de force, force morale et matérielle : toutes les forces de la nation doivent donc contribuer à la mise en œuvre de sa souveraineté. Le nombre est une

force sans doute ; mais la possession de la terre, la richesse, l'éducation morale, l'instruction, la science, les traditions de famille, l'honorabilité acquise, sont des forces aussi, et ces forces réunies constituent l'ordre social : et si elles ne s'emploient toutes dans le même sens et dans le même but, non seulement il y a un malaise ou un désordre dans la vie nationale, mais il y a incohérence entre l'esprit des institutions et la direction suivie par la société. Pour que la France vive sous l'empire de la loi nouvelle que la Révolution lui a faite, — et l'esprit ne saurait concevoir qu'elle puisse désormais vivre autrement, — il est d'une absolue nécessité que tous les éléments de force morale ou matérielle que la société renferme, soient employés à faire marcher ses institutions et à former sa puissance. C'est à cette œuvre que le patriotisme aussi bien que l'intérêt des conservateurs les convient.

L'idée de l'égalité, acceptée universellement, a brusquement changé les mœurs, et elle a ainsi beaucoup contribué à un état de désorganisation sociale qui sera transitoire, mais qui, pendant qu'il dure, est peu favorable au fonctionnement des institutions. Cette idée s'est emparée de la nation dans toutes ses parties : elle s'est imposée, non seulement dans les lois, mais dans les conditions mêmes de la vie. Tout le monde, à la fois, sous cet aiguillon, a voulu améliorer son sort, et s'est pris d'un grand goût pour le changement, un peu même pour les aventures. Personne ne se trouvant plus à sa place, chaque famille eut ses ambitions ; et l'esprit général y poussait. Chacun courut après la fortune, que ce fussent les honneurs ou l'argent : et le sort des heureux, dans cette course, sollicitait les moins favorisés à les suivre.

Les conditions économiques nouvelles contribuaient à cette fureur de déplacement : facilités des communications, créations infinies et variées des industries, essor prodigieux des affaires, avidité de tous à suivre la marche en avant, nécessités de la vie résultant, pour les familles, des lois successorales et de la médiocrité des fortunes patrimoniales. La société française, sous ces influences multiples s'est déracinée : elle s'est pulvérisée aussi. Et pendant ce temps, elle abandonnait à des politiciens de profession ou aux gouvernements le soin de pratiquer les institutions politiques devenues ainsi de pures apparences. La réalité voudrait qu'on prit la puissance politique là où elle se trouve, dans les forces sociales, et non dans des entités sans substance qui n'ont de valeur que par d'éphémères suffrages.

Certaines lois qu'on a faites ont encore exercé sur notre état actuel une influence aussi considérable qu'elle était inattendue. Les législateurs n'y prennent pas toujours assez garde : tandis qu'ils fixent un objet qu'ils poursuivent passionnément, ils ne voient pas à côté. En voici, entre autres, deux exemples qui rentrent dans cette question d'ordre social.

Parmi les motifs des lois de laïcisation des écoles de religieuses congréganistes, on invoquait l'utilité sociale qu'il y aurait à dépeupler les cloîtres et à détourner du célibat. Qu'est-il arrivé? On n'a pas sensiblement diminué le nombre des religieuses parce qu'on n'a pas de prise sur la conscience, mais on a multiplié à l'infini le nombre des femmes laïques vouées à la fois à l'enseignement et au célibat. On a doublé le mal auquel on voulait obvier. Et croit-on que la société gagne à ce que tant de jeunes femmes soient enlevées aux familles des paysans, des cultivateurs, des ouvriers d'état, et à ce que, à chaque recensement, il manque tant de mères de famille à l'appel (1)?

Cela est vrai, à plus forte raison, pour les femmes que l'on enlève en si grand nombre à leurs familles, à leur centre naturel, aux devoirs auxquels la nature les appelait, pour en faire les agents de l'administration des postes et des télégraphes. L'idée d'un mari et d'enfants introduits dans le domicile où se fait le maniement des correspondances est inconciliable avec le devoir professionnel.

Dans un autre ordre d'idées, s'était-on rendu compte de ce que deviendraient tant de jeunes gens de familles pauvres ou modestes, à qui on prodiguait des bourses à tous les degrés de l'enseignement? Certes, il est utile de ne pas laisser ignorées et impuissantes quelques intelligences hors ligne. Mais y sont-elles jamais restées? Et sont-ils tous dans cette catégorie exceptionnelle, ces jeunes gens pourvus de grades universitaires qui leur permettraient d'aborder toutes les carrières, excepté celles dans lesquelles ils sont nés, car ils ne rentreront plus jamais dans la condition de leurs pères après qu'ils l'ont quittée? Tous pour-

(1) Dernièrement, à l'Académie de médecine, M. le Dr Dujardin-Beaumetz, disait que, indépendamment des institutrices et adjointes en fonction, il y a à Paris 5 000 femmes pourvues d'un brevet qui attendent un emploi. Pour toute la France, il y a, en 1887, 27 000 personnes ayant obtenu le brevet supérieur. Il y en aura 30 000 en 1888. Que la moitié seulement des concurrentes ait échoué, cela nous donnera plus de 60 000 jeunes filles qui encombreront l'accès de la carrière et qui sollicitent des places qui n'existent pas.



ront-ils entrer dans ces carrières nouvelles ouvertes à leur ambition surexcitée? Tous pourront-ils les suivre? Les ressources de la famille ne permettent pas, le plus souvent, d'attendre; et le plus grand nombre est exposé à retomber dans une condition pire que celle d'où on les a imprudemment arrachés. Quel profit retire la société d'un tel déclassement? Si l'on regarde aux lois militaires, il est permis de se demander si la France ne perdra pas en force de résistance ce que l'on croit gagner en nombre de soldats, lorsqu'on aura dépeuplé nos campagnes que les jeunes gens abandonnent quand ils sont sortis du régiment.

Il ne s'agit pas de reformer des classes. Personne n'y pense; et on y penserait bien inutilement. Mais lorsqu'on étudie le mouvement social qui se produit depuis un siècle, on se demande s'il était bien utile de lui donner cette impulsion nouvelle et irrésistible. Qui donc n'a pas été témoin, dans le milieu où il a vécu, de l'ascension naturelle et légitime des familles qui l'entourent? Nos villes manufacturières sont pleines de familles puissantes et opulentes dont les ancêtres, en remontant à une ou deux générations, étaient de simples ouvriers ou des contremaîtres. Nos fonctions publiques les plus hautes sont remplies d'hommes distingués dont les pères ou les grands-pères occupaient le rang le plus modeste. Dans les campagnes, quoique ce progrès soit plus lent, combien de propriétaires riches ou aisés dont les pères étaient de pauvres paysans! Personne ne voudrait et n'oserait s'en plaindre. Ce phénomène social n'est pas seulement le résultat de la force des choses; il est bon en lui-même; il est la marque d'une société pleine de ressort et de vie, où les activités individuelles, où les forces sociales se renouvellent sans cesse et se multiplient. Mais le législateur manque de prévoyance lorsqu'il active ce mouvement auquel son excès même peut nuire. Sans l'entraver, il serait sage au moins de le laisser produire ses effets naturels, sans le précipiter par des lois imprudentes. Et puis, ne serait-il pas bon de laisser le pays un peu tranquille?

Il se fait d'ailleurs, sous ce rapport, dans la société française, un travail intérieur salubre. C'est un corps toujours sain, animé par une âme vigoureuse qui, par la seule force de sa nature, tend à rentrer dans les conditions vraies de la vie. Les phénomènes économiques contribuent à ce retour vers des mœurs sociales meilleures: ils imposent d'autres habitudes à la nation fatiguée de l'existence un peu artificielle qu'elle mène depuis trop long-

temps. L'économie domestique se trouve, dans tous les rangs, aux prises avec des difficultés auxquelles les expédients et les aventures n'offrent plus qu'un mince secours. On commence à comprendre qu'on ne gagne rien à sortir de son milieu et à courir après la fortune. On retourne volontiers et par force à la terre, qui ne peut plus suffire à la fois aux besoins devenus plus grands des cultivateurs-fermiers et au faste du propriétaire non résident.

Plaise à Dieu que, cette nécessité aidant, il se reforme dans nos campagnes une classe de ces hommes qui, selon l'expression d'autrefois, vivaient sur leur bien. Ils étaient, par les traditions qu'ils avaient reçues et par l'honorabilité de leur vie, un foyer d'éducation morale et de lumières. L'excès des déplacements, provoqués par des lois imprévoyantes, produira prochainement une réaction en sens contraire, et il ramènera au foyer les enfants qui, en s'éloignant de la maison, la privaient du concours de leur travail et de la force que donnent la cohésion et l'esprit de famille. Le goût des associations, des efforts faits en commun pour la culture, pour l'industrie, pour l'économie domestique, se forme et se répand sous l'empire de nécessités devenues impérieuses. Le mouvement d'organisation communale et départementale, de son côté, se poursuit lentement mais sûrement. Il semble qu'on arrive à ce spectacle d'une société hier encore à l'état de tourbillon et de poussière, qui reprend pied, qui se reforme, se réorganise et se fortifie en se consolidant. Est-ce une illusion ou une espérance fondée? ou n'est-ce qu'un décevant mirage que fait apparaître, dans des symptômes trompeurs, un ardent amour de la France?

La France a pris une tâche aussi difficile qu'elle est grande : elle veut vivre sous la loi de l'égalité et se gouverner elle-même. Il s'agit de savoir si elle se montrera inférieure à cette noble tâche en se donnant à un maître, si elle s'avouera impuissante, ou bien si au contraire elle est capable de montrer au monde, la première, cet exemple. Il n'est pas trop de tous ses enfants pour accomplir cette merveille. Les conservateurs lui feront-ils défaut pour des querelles byzantines? Leur concours est nécessaire. Leur devoir de patriotes le leur commande ; leur intérêt le veut. Il faut qu'ils se mettent à l'œuvre, puisque le régime de la Révolution française, quel que soit son nom, exige que les meilleurs et les plus éclairés des citoyens gouvernent. « *De se tenir chance-lant et mestis, de tenir son affection immobile et sans inclination*

*aux troubles de son païs et en une division publique ie ne le trouve ny beau ny honneste.* (1) » Il faut que toutes les forces sociales, la propriété, la richesse, la science, la tradition, l'honorabilité acquise, le nombre même, toutes les puissances enfin concourent à l'œuvre de la souveraineté nationale. Il ne s'agit pas de donner à ces éléments divers de la société des représentations spéciales ; il ne s'agit pas non plus de faire revivre les centuries si ingénieuses de Servius Tullius. Faisons cela à la française : et que chacun de ces éléments de puissance réelle agisse librement, dans sa sphère et d'un grand cœur, pour faire sortir de la nation, quand elle en a besoin, des pouvoirs capables de la conduire.

Que faut-il pour achever l'œuvre de la Révolution, commencée au milieu des acclamations universelles, arrêtée par des désordres sans nom, paralysée par des despotismes passagers, entravée par les divisions des citoyens ? Il faut un patriotisme qui parle plus haut que les passions : il faut de plus la concorde. Un siècle qui par bien des rapports ressemble au nôtre, le xvi<sup>e</sup> siècle, a vu finir les troubles et les malheurs de la France par l'accord des bons citoyens que l'on appela alors les *politiques*, et qui se rallièrent à l'appel d'un roi qui était un homme d'esprit et de cœur, un vrai Français, Henri IV. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant, sans avoir besoin d'un roi, puisque la question de royauté nous divise ? Est-ce donc que la France ne pourrait pas se suffire à elle-même ?

Quoi qu'il en soit des opinions diverses sur des théories désormais spéculatives, l'urgente nécessité nous presse : il en faut sortir. Le problème posé par la Révolution est encore à résoudre ; et au milieu des incertitudes qui troublent beaucoup d'âmes très françaises, ce qui est l'évidence même, c'est qu'il n'est pas trop du concours de tous, unis dans la concorde et dans la paix, pour mener à bien une œuvre politique dont l'insuccès serait désastreux pour la patrie, si elle avortait dans la décadence, tandis que si elle réussissait cette œuvre serait si belle !

DE MARCÈRE,  
Sénateur.

Messei, 1<sup>er</sup> juillet 1887.

(1) Montaigne, liv. III, chap. 1<sup>er</sup>.